Réunion des États parties à la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction

12 octobre 2023 Français Original : anglais

## Réunion de 2023

Genève, 11-13 décembre 2023 Point 2 de l'ordre du jour provisoire Adoption de l'ordre du jour

## Ordre du jour provisoire de la Réunion des États parties de 2023

## Document soumis par la présidence

- 1. Ouverture de la réunion.
- 2. Adoption de l'ordre du jour.
- 3. Adoption du programme de travail.
- 4. Adoption du règlement intérieur.
- 5. Débat général.
- 6. Compte rendu de la présidence du Groupe de travail sur le renforcement de la Convention.
- 7. Gestion du programme intersessions : questions budgétaires et financières.
- 8. Progrès accomplis sur la voie de l'universalisation de la Convention.
- 9. Rapport annuel de l'Unité d'appui à l'application.
- 10. Dispositions concernant les réunions de 2024.
- 11. Adoption du rapport de la réunion.
- 12. Clôture de la réunion.

